

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 22 mai 2026**

**N° 1**

Date de convocation  
18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Michel BONIN, Jean-François BOULIER, Angélique DEMUS, Marie-Pierre HENNEQUIN, Jean-Marc JEANDOT, Danielle LIVROZET, Antoine MARCHAL, Évelyne PETIT, Éric PONSON, Martine PRELY, Mathieu SOULAGE.

Excusée :

Mélissa JEANJACQUES donne procuration à Angélique DEMUS.

Secrétaire de séance :

Jean-Marc JEANDOT.

**Objet : Délégation au maire pour recruter les agents contractuels de remplacement.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés.

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

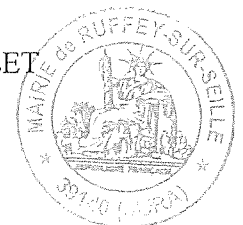
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Autorise** M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc JEANDOT



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 22 mai 2026**

**N° 2**

Date de convocation  
18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Michel BONIN, Jean-François BOULIER, Angélique DEMUS, Marie-Pierre HENNEQUIN, Jean-Marc JEANDOT, Danielle LIVROZET, Antoine MARCHAL, Évelyne PETIT, Éric PONSON, Martine PRELY, Mathieu SOULAGE.

Excusée :

Mélissa JEANJACQUES donne procuration à Angélique DEMUS.

Secrétaire de séance :

Jean-Marc JEANDOT.

**Objet : Demande de subvention de l'association du guidon Bletteranois pour le 6<sup>ième</sup> petit tour du Jura des écoles de cyclisme.**

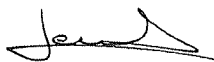
Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de demande de subvention de M. Sébastien FAVIER Président de l'association du Guidon Bletteranois. Cette association sportive contribue à la formation de nombreux jeunes du secteur, Monsieur le Maire propose de soutenir cette association à l'occasion de son 6<sup>ième</sup> petit tour du Jura des écoles de cyclisme qui se déroulera le 28 juin 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

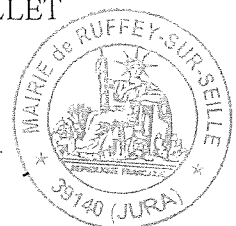
**Décide** d'attribuer une subvention de 200 euros à l'association du Guidon Bletteranois pour l'organisation du 6<sup>ième</sup> petit tour du Jura des écoles de cyclisme.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2026.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc JEANDOT



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 22 mai 2026**

**N° 3**

Date de convocation  
18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Michel BONIN, Jean-François BOULIER, Angélique DEMUS, Marie-Pierre HENNEQUIN, Jean-Marc JEANDOT, Danielle LIVROZET, Antoine MARCHAL, Évelyne PETIT, Éric PONSON, Martine PRELY, Mathieu SOULAGE.

Excusée :

Mélissa JEANJACQUES donne procuration à Angélique DEMUS.

Secrétaire de séance :

Jean-Marc JEANDOT.

**Objet : Demande de subvention de l'association Retraite Sportive Bletteranoise.**

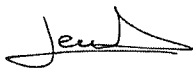
Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'association de la Retraite Sportive Bletteranoise. Considérant que cette association propose une activité pétanque hebdomadaire quai de seille et participe au dynamisme du cœur du village,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

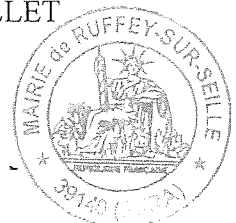
**Décide** d'attribuer une subvention de 50 euros à l'association de la Retraite Sportive Bletteranoise, pour l'année 2026.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2026.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc JEANDOT



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 22 mai 2026**

**N° 4**

Date de convocation  
18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Michel BONIN, Jean-François BOULIER, Angélique DEMUS, Marie-Pierre HENNEQUIN, Jean-Marc JEANDOT, Danielle LIVROZET, Antoine MARCHAL, Évelyne PETIT, Éric PONSON, Martine PRELY, Mathieu SOULAGE.

Excusée :

Mélissa JEANJACQUES donne procuration à Angélique DEMUS.

Secrétaire de séance :

Jean-Marc JEANDOT.

**Objet : Convention avec le groupement GIE Cancel Bresse pour une demande de servitude de passage du SAUMODUC sur les parcelles AW 141 et YD 96 en propriété privée sur la commune de Ruffey-sur-Seille.**

Monsieur le Maire expose que la commune est traversée par une canalisation de transport de saumure entre ETREZ et POLIGNY appartenant au GIE CANCEL BRESSE, Groupement d'Intérêt Economique au capital de 6 503 084 euros, ayant son siège social 73 rue Jules Ferry, 92250 La Garenne-Colombes. Ce somoduc, traverse des terrains appartenant au domaine privé de la commune et font l'objet d'une convention avec le GIE CANCEL BRESSE.

Suite aux récentes interventions de réparation, l'entreprise s'est rendue compte que les parcelles cadastrées AW141 et YD96 n'ont pas de convention afin de préciser les conditions de la servitude de passage.

Cette servitude sera indemnisée à hauteur de 150 euros à la signature (une seule fois) pour les 46 mètres de canalisation traversant ces deux parcelles.

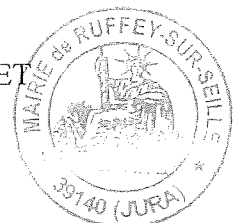
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Donne** délégation à M. le Maire pour signer la convention de servitude sous seing privé et tout document nécessaire à sa réitération par acte authentique relatifs à la canalisation désignée.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc JEANDOT



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le 04/06/2026

ID : 039-213904717-20260522-2026055-DE



SEANCE du 22 mai 2026

N° 5

Date de convocation

18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Michel BONIN, Jean-François BOULIER, Angélique DEMUS, Marie-Pierre HENNEQUIN, Jean-Marc JEANDOT, Danielle LIVROZET, Antoine MARCHAL, Évelyne PETIT, Éric PONSON, Martine PRELY, Mathieu SOULAGE.

Excusée :

Mélissa JEANJACQUES donne procuration à Angélique DEMUS.

Secrétaire de séance :

Jean-Marc JEANDOT.

**Objet : Contrat d'approvisionnement de granulés pour une durée de 2 ans.**

Monsieur le Maire est sollicité par l'entreprise BFC Granules pour la mise en place d'un contrat d'approvisionnement de granulés de bois en pellets de 6 mm, afin de garantir un tarif indexé selon la formule indexée à 80% sur l'indice CEEBvrac et à 20% sur l'indice IT :

$\text{prix HT}_{\text{mois } m} = 340.91 * (0.8 * (\text{CEEbvrac}_{\text{mois } m-2} / 146.6) + 0.2 * (\text{IT}_{\text{mois } m-2} / 164.59))$

Où CEEBvrac est l'indice CEEB granulé vrac producteur et IT est l'indice CNR REG Porteur. Pour information, le mois m0 est avril 2026, le prix HT en avril 2026 est fixé à 340.91 euros, l'indice CEEBvrac de février 2026 est de 146.60 et l'indice IT de février 2026 est de 164.59.

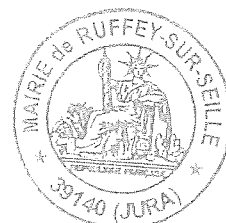
Ce contrat garantit l'entreprise sur un volume à produire et maintenir un tarif correct pour la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'entreprise BFC granules pour un volume de 12 tonnes par an environ.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc JEANDOT

Le Maire,  
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 22 mai 2026**

**N° 6**

Date de convocation

18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Michel BONIN, Jean-François BOULIER, Angélique DEMUS, Marie-Pierre HENNEQUIN, Jean-Marc JEANDOT, Danielle LIVROZET, Antoine MARCHAL, Évelyne PETIT, Éric PONSON, Martine PRELY, Mathieu SOULAGE.

Excusée :

Mélissa JEANJACQUES donne procuration à Angélique DEMUS.

Secrétaire de séance :

Jean-Marc JEANDOT.

**Objet : Tarif des cartes avantages jeunes 2025/2026.**

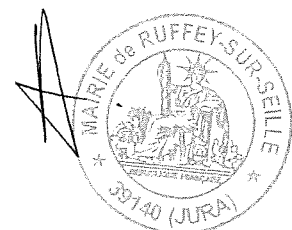
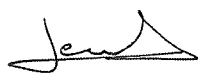
Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 3 du conseil municipal du 23 mai 2025 mentionnant la possibilité aux jeunes de la commune âgés de 14 à 24 ans de bénéficier de la carte « avantages jeunes » au prix de 2 euros. Le tarif d'achat des cartes pour la commune était de 9 euros en 2025-2026. Le tarif est inchangé pour 2026. Considérant que chaque année, une trentaine de cartes sont demandées, monsieur le maire propose de maintenir une participation des jeunes à 2 euros par carte, sans changer la tranche d'âge des bénéficiaires.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Fixe** la participation à 2 euros pour la délivrance d'une carte « avantages jeunes » 2026-2027 pour la tranche d'âge 14-24 ans, soit les jeunes nés entre le 01/01/2002 et le 31/12/2012.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc JEANDOT

Le Maire,  
Emmanuel BILLET





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 22 mai 2026**

**N° 7**

Date de convocation  
18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Michel BONIN, Jean-François BOULIER, Angélique DEMUS, Marie-Pierre HENNEQUIN, Jean-Marc JEANDOT, Danielle LIVROZET, Antoine MARCHAL, Évelyne PETIT, Éric PONSON, Martine PRELY, Mathieu SOULAGE.

Excusée :

Mélissa JEANJACQUES donne procuration à Angélique DEMUS.

Secrétaire de séance :

Jean-Marc JEANDOT.

**Objet : Remboursement par mandat à un membre du conseil municipal pour l'achat d'un tapis d'entrée de la salle polyvalente.**

Monsieur le Maire indique qu'un tapis coco sur mesure a été acheté par internet à la société INFINI TAPIS pour changer celui de la salle polyvalente pour un montant de 219,60 euros. La somme a été avancée par Monsieur Emmanuel BILLET.

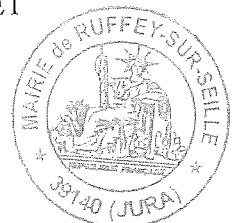
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Accepte** l'achat du tapis,

**Autorise** la commune à rembourser Monsieur Emmanuel BILLET par mandat pour un montant de 219,60 euros.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc JEANDOT

Le Maire,  
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 22 mai 2026**

**N° 8**

Date de convocation  
18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai, à vingt heures Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Michel BONIN, Jean-François BOULIER, Angélique DEMUS, Marie-Pierre HENNEQUIN, Jean-Marc JEANDOT, Danielle LIVROZET, Antoine MARCHAL, Évelyne PETIT, Éric PONSON, Martine PRELY, Mathieu SOULAGE.

Excusée :

Mélissa JEANJACQUES donne procuration à Angélique DEMUS.

Secrétaire de séance :

Jean-Marc JEANDOT.

**Objet : Demande de subvention de travaux sur les lavoirs rue du moulin et rue Lecourbe.**

Le toit du lavoir de la rue du moulin présente des signes de faiblesses. Les tôles en cuivre du faitage doivent être refixées régulièrement, plusieurs tuiles s'écaillent. Il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux avant que les dégâts ne s'amplifient. Le montant total des travaux s'élève à 14 184,44 euros TTC. Cette somme est composée d'un poste charpente et couverture pour un montant de 10 354.04 euros TTC, selon le devis de la société CB2A et d'un poste zinguerie pour un montant de 3 830.40 euros TTC selon le devis de la société ZING'UP. Ce lavoir se situe dans le périmètre des bâtiments de France imposant certaines contraintes que les devis ont anticipées.

Il est évoqué que ce lavoir s'envase. Effectivement, depuis que le seuil posé par l'EPAGE en 2019, le niveau de l'eau est plus élevé. Il sera demandé à l'EPAGE de déplacer ce seuil de répartition de débit juste en amont du lavoir.

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le jour de la journée citoyenne plusieurs participants ont œuvré pour dégager le lierre et la glycine envahissants la toiture du lavoir de la rue du Général Lecourbe. Plusieurs défauts sont mis en lumière par un artisan qui constate une anomalie de conception de la toiture qui est trop plate pour les tuiles employée et que les chevrons semblent fragiles. Il est décidé que ce lavoir pourra faire objet de réparations ultérieures.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Demande** une subvention DETR et auprès du département du Jura.

**Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant : subvention DETR espérée de 30% soit 3 546 euros, subvention du conseil départemental espérée de 30% soit 3 546 euros, récupération du FCTVA de 2 326 euros et autofinancement 4 766 euros.

**S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc JEANDOT

Le Maire,  
Emmanuel BILLET

